
Classification convention collective nationale - IDCC 2147 :

- Statut encadrant,
- Groupe VI de la convention collective,
- Rémunération brute annuelle selon convention collective et prime de performance + participation employeur prévoyance et mutuelle + tickets restos

Contexte :

Le SMDEA09, employeur majeur au niveau local et disposant de près de 230 collaborateurs, poursuit son développement et recherche pour la Direction Technique, un(e) Responsable du Pôle Aménagement du Territoire.

Créé en 2005, cet établissement public Ariégeois regroupe plus de 70.000 abonnés en eau potable et près de 55 000 abonnés en assainissement collectif sur les départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne, et une commune du département de l'Aude.

Engagé dans un programme pluriannuel d'investissement à hauteur de 180 millions d'euros sur six ans et fort d'un budget de fonctionnement de 32 millions d'euros, il intervient dans les domaines essentiels de la vie de tous ses usagers : la production, la distribution et l'exploitation de l'eau potable, la collecte et le traitement des eaux usées (assainissement collectif et non collectif).

Au sein de la Direction Technique (Pôle Eau Potable, Pôle Assainissement, Pôle Travaux, Pôle Aménagement du Territoire), le/la responsable du Pôle Aménagement du Territoire pilote 3 services :

- le service Urbanisme est en charge de l'instruction des demandes d'autorisations du droit des sols en matière d'assainissement et d'eau potable, des avis émis sur les documents de planification (SCOT, PLUi, PLU,...) en matière d'eau potable et d'assainissement et du suivi des lotissements (du permis d'aménager jusqu'à la rétrocession des réseaux) ;
- le service d'Assainissement Non Collectif est en charge de l'ensemble des contrôles des installations d'assainissement non collectif (conception, travaux, mutations immobilières, systématiques);
- le Service Ingénierie est en charge de la réalisation de la politique d'investissement du SMDEA définie par le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Missions principales

Le/La Responsable du Pôle Aménagement du Territoire a pour missions :

1. Missions de Management :

- Assurer le management et l'organisation de l'ensemble des équipes du Pôle Aménagement du Territoire.
- Animer et fédérer son équipe de managers (responsables de services) et d'agents autour du projet stratégique de l'établissement.
- Veiller à la continuité du service au sein de son Pôle.
- S'assurer du respect des consignes et des réglementations en matière de santé et sécurité au travail.
- Veiller au respect des réglementations et des règles internes à l'établissement (administration générale, marchés publics, procédures budgétaires...).

2. Missions liées au Service Urbanisme :

- **Participer aux concertations des personnes publiques, analyser les documents et rédiger les avis concernant les documents de planification (SCOT, PLUi, PLU, ...)**
- Superviser les avis donnés en matière d'eau et d'assainissement dans le cadre de l'instruction des documents et des autorisations d'urbanisme.
- Veiller au respect des réglementations en particulier celles issues du code de l'urbanisme et du code général des collectivités territoriales.
- Contrôler le respect des procédures et des délais.
- Gérer et contrôler l'application de la PFAC.
- Superviser le suivi des lotissements.

3. Missions liées au Service Assainissement Non Collectif :

- Veiller à la bonne répartition entre les activités obligatoires (installations neuves, mutations immobilières) et l'activité de diagnostic des installations existantes.
- **Assurer l'équilibre budgétaire du budget spécifique au SPANC.**

4. Missions liées au Service Ingénierie :

- **Participer à l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement.**
- **Piloter l'exécution du Plan Pluriannuel d'Investissement.**
- Conduire le travail d'étude préalable à la planification des projets (diagnostics divers, schémas directeurs, études de faisabilité...).
- Superviser la réalisation des travaux effectués en régie ou confiés à des sous-traitants.

Compétences requises :

Formation supérieure (bac +5) dans le domaine de l'aménagement du territoire.
Expérience professionnelle dans un poste similaire

Savoir

Connaissances approfondies de l'urbanisme

Connaissances approfondies de l'environnement réglementaire : Code de l'Urbanisme, Code de l'Environnement, Code de la Santé Publique, Code Général des Collectivités Territoriales, ...

Connaissances souhaitées du domaine de l'eau et de l'assainissement

Connaissances souhaitées en maîtrise d'ouvrage publique

Savoir-faire

Management d'une équipe

Conduite et management de projets

Savoir être

Forte autonomie

Aptitude au travail en équipe et capacité de travail en réseau

Grande rigueur dans l'organisation et esprit d'initiative

Conditions d'exercice :

Rattachement hiérarchique direct au Directeur Technique

Travail en présence au siège avec des déplacements sur l'ensemble du territoire syndical ou auprès des partenaires et interlocuteurs externes (Permis B exigé)

Rythme de travail adapté (forfait jour)

Astreinte à tenir en qualité de chef d'astreinte

Date limite de candidature : 21 mai 2021

Lieu de travail : Saint-Paul de Jarrat (09)

Modalités de dépôt des candidatures : candidatures@smdea09.fr

Renseignements complémentaires : Amélie BERT (a.bert@smdea09.fr)